

Engagements associatifs et professionnels

Juillet 2005

L'association : L'avocat et l'enfant

Cette association que [Dorothee Le FRAPER du HELLEN](#) préside depuis 2005 est une association Loi 1901 qui a été créée en 1991 par une dizaine d'avocats du Barreau de Montpellier, dont François ROUX, Guylaine LANG CHEYMOL et Marie-Paule CANIZARES, pour promouvoir les droits des mineurs et permettre un meilleur accès des jeunes à la justice et au droit. Elle compte aujourd'hui une cinquantaine d'avocats particulièrement attachés à la défense des droits des mineurs.

Ces avocats suivent une formation continue spécifique en droit des mineurs.

L'Association a mis en place avec le soutien du Barreau de Montpellier, le C.R.I.J. (Centre Régional d'Information Jeunesse) et le C.D.A.D. (Conseil Départemental de l'Accès au Droit) des permanences juridiques gratuites et anonymes tous les mercredis après-midi :

- 1er, 3et et 5e mercredis au C.R.I.J.

3 avenue Charles Flahaut – Montpellier – 04 67 04 36 66

www.crij-montpellier.com

- 1er et 3e mercredis au Bus Infos Jeunes

de 14h00 à 17h00 Place de la comédie – Montpellier

- 2e et 4e mercredis à l'annexe de la maison des avocats

14 rue Marcel de Serres – Montpellier 04 67 61 72 30

L'association intervient également ponctuellement dans les collèges et lycées sur des thèmes particuliers liés aux jeunes (maltraitance, conflits familiaux, violences à l'école, incivilités) et forme des professionnels tels que des assistantes sociales, des travailleurs sociaux, etc.

Au plan judiciaire, les membres de l'association assurent l'accompagnement du mineur en justice, que ce soit devant le juge aux affaires familiales en vue de solliciter son audition, ou encore devant le Juge pénal (juge des enfants, tribunal pour enfants).

Chaque année se déroulent les Assises des Mineurs qui regroupent toutes les associations et avocats de l'enfant des différents barreaux de France. L'objectif est de faire le bilan des différentes pratiques judiciaires qui touchent les droits des mineurs et d'harmoniser celles-ci dans un sens plus favorable à la reconnaissance des droits des mineurs et de leur accès à la justice. Cette année ces assises se déroulent à Lille les 24, 25 et 26 novembre 2005.